

GRENOBLE | Dans le cadre de l'opération "conseil du coin", ce samedi à Grenoble

Des notaires au café pour dispenser des conseils gratuits

« Le café, c'est plus convivial ! » Installées dans un coin du bar "L'Autre Table", place Saint-André, loin des études notariales où elles ont l'habitude d'officier, Emmanuelle Pasteur et Sandrine Bidal dispensent leurs conseils. Le mémento fiscal, ouvrage indispensable, est à portée de main. Stylo et bloc-notes ne sont pas loin non plus. À l'abri des regards, dans une arrière-salle peu lumineuse.

« Essayer de populariser notre profession »

Toutes deux sont notaires dans la périphérie de Grenoble. Ce samedi matin, dans le cadre de l'opération du "conseil du coin", elles reçoivent de nombreuses personnes désirant en savoir plus sur la succession, les transmissions ou encore le changement de régime matrimonial.

Leurs autres collègues sont, eux, en place au café Le Valmy. « Nous sommes ici pour répondre à une attente, explique Emmanuelle Pasteur, et pour essayer de populariser notre profession. Il y a l'image selon laquelle on doit faire la première démarche d'aller voir le notaire. Avec le "conseil du coin", ça permet de casser un peu cela et d'avoir plus de proximité. »

L'écharpe rouge autour du cou - « pas seulement pour que l'on me distingue mais surtout parce que je suis malade » - elle revient sur la mission de service public de la profession. « Nous sommes nommés par la Garde des Sceaux et nous défendons l'accès au droit pour tous. » Un droit qui, pour les deux



Loin de l'ambiance feutrée des études notariales, les deux professionnelles dispensent leurs conseils dans un bar du centre-ville de Grenoble. Photo Le DL/C.P

professionnelles, est remis en cause par la loi Macron.

Les remises tarifaires au centre des revendications

Le corridor tarifaire, qui établissait des prix réglementés, va être remplacé par un système de remises sur les actes les plus élevés, ce qui concerne principalement le secteur immobilier. « Le notaire est quand même un chef d'entreprise, précise Emmanuelle Pasteur. On ne peut pas faire de ristourne sur les gros actes

et travailler à perte sur les petits, c'est impossible. » « Il faut savoir que près de 25 % des actes notariaux ne sont pas rentables », ajoute Sandrine Bidal.

Entre deux cafés, elles reviennent sur le passage en force du gouvernement. « C'est une loi fourre-tout. En plus, ils font passer le 49-3... On essaie de faire porter nos revendications, mais ce n'est pas évident. Si elle passe, il y aura une obligation de licencier. Or ça n'a pas été fait

depuis 2012. » Dès septembre, les deux notaires faisaient partie des premiers mouvements de protestation.

Et le "conseil du coin", qui se tenait pour la première fois dans l'agglomération grenobloise, va « en principe être renouvelé chaque premier samedi du mois, selon Emmanuelle Pasteur. Mais, pour l'instant, pas de chance, le premier samedi du mois tombe pendant le week-end de Pâques et celui du 1^{er} mai ! »

Clément PONS